

du ministre, le Gouvernement sera en état d'aider au Nord-Canadien pour ses besoins financiers et de prendre la direction de l'exploitation.

M. MACDONALD: A ce moment, le Gouvernement fera-t-il dans la direction quelques changements qui modifieront le système d'exploitation, tel qu'il est effectué maintenant par les administrateurs qui ont la direction?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il est prématuré de faire une déclaration avant que la question ait été prise en considération par le Gouvernement quand il sera en possession des actions. Mais le Gouvernement devra considérer le personnel du bureau des directeurs du Nord-Canadien et décider quels changements il y aura à faire. Je veux dire qu'à ce moment, le Gouvernement sera en position de choisir le personnel.

J'ai fait remarquer, l'autre jour, que la ligne était bien administrée. Plusieurs des directeurs de l'exploitation ont une haute valeur; j'en ai cité deux ou trois par leur nom. Il n'est pas probable que des changements se produiront. La fonction du Gouvernement consistera à nommer un bureau de directeurs pour administrer, au moyen des hauts fonctionnaires, les affaires de la compagnie. Le Gouvernement ne sera pas en rapport immédiatement avec les fonctionnaires de la compagnie; en d'autres termes, le Gouvernement sera le seul actionnaire de la ligne, et à ce titre il aura le droit de choisir le bureau des directeurs. Les directeurs seront chargés de l'administration générale des affaires de la compagnie, comme le sont les directeurs actuels.

M. MACDONALD: Le Gouvernement sera le possesseur du capital, et sur ce point la ligne sera propriété de l'Etat, mais il n'y aura pas d'exploitation par l'Etat. C'est le projet, à ce qu'il semble.

Mon honorable ami a vanté la nationalisation des chemins de fer. Cette phrase: "nationalisation des chemins de fer" a un sens très étendu. Elle peut vouloir dire que l'Etat a simplement un droit à un chemin de fer et que quelqu'un d'autre l'exploite, ou elle peut vouloir dire que le Gouvernement possède et exploite ce service d'utilité publique. Pour le cas actuel, nous avons la propriété par le Gouvernement dans le premier sens, non dans le dernier. Depuis que mon honorable ami est devenu ministre des Finances, il s'est souvent adressé au Parlement pour lui demander de l'aide en faveur du Nord-Canadien. Nous nous souvenons qu'au début de sa carrière il est venu nous

demander de voter 15 millions à cette intention. Il a donné alors à entendre que si le Parlement votait ces 15 millions, ce serait pour la dernière fois, que la compagnie du Nord-Canadien pourrait se tirer d'affaires complètement et que le pays n'aurait plus d'autres difficultés à ce sujet.

Nous avons entendu, ce soir, mon honorable ami prononcer une homélie au sujet de quelques opinions exprimées par le député de Rouville (M. Lemieux). Mon honorable ami a oublié qu'il a été partisan de mon très honorable chef, en 1904, lors de son projet d'aider à la construction du Grand-Tronc-Pacifique et qu'il est resté partisan de cette proposition jusqu'en 1911.

Certes, mon honorable ami ne saurait le nier, il est un acrobate politique—je ne sais si c'est pire ou non que d'être homme de parti.—C'est en 1911 que mon honorable ami a donné des preuves de ses talents acrobatiques, lorsqu'il s'est agi de la convention de réciprocité négociée entre le Canada et les Etats-Unis. Or, tout dernièrement, après avoir dénoncé l'admission du blé en franchise et toutes les questions de même nature, comme étant des propositions venant du malin esprit, il a éloquentement célébré avec la plus grande aisance le glorieux avantage pour le Canada d'admettre le blé en franchise et d'avoir le libre-échange entre le Canada et nos voisins du Sud.

Je le répète donc, quand le ministre des Finances demanda au Parlement d'accorder un secours de 15 millions au Nord-Canadien, il nous assura que c'était la dernière fois. Quand il soumit au Parlement son projet de garantir les obligations de la compagnie jusqu'à concurrence de 45 millions, l'année suivante, l'opposition combattit la mesure; la gauche proposa un amendement demandant le renvoi du bill à six mois, et la Chambre se divisa suivant les couleurs des partis.

Le ministre prétend que le pays devrait se féliciter d'avoir réussi à acquérir 40 pour 100 du capital de la compagnie et que ce fut un excellent marché. Or, toutes les observations que le ministre des Finances a faites en 1914, quand il proposa de prêter 45 millions au Nord-Canadien, seront utilisées contre lui devant la commission d'arbitrage qu'il se propose de nommer, afin de déterminer la valeur du capital de la compagnie.

L'avocat du Nord-Canadien aura toutes ces affirmations à sa disposition pour plaider la cause de la compagnie devant la commission d'arbitrage. Les avocats du Nord-Canadien prétendront que puisque mon honorable ami a été en mesure d'acquérir 40 millions du capital de la compagnie